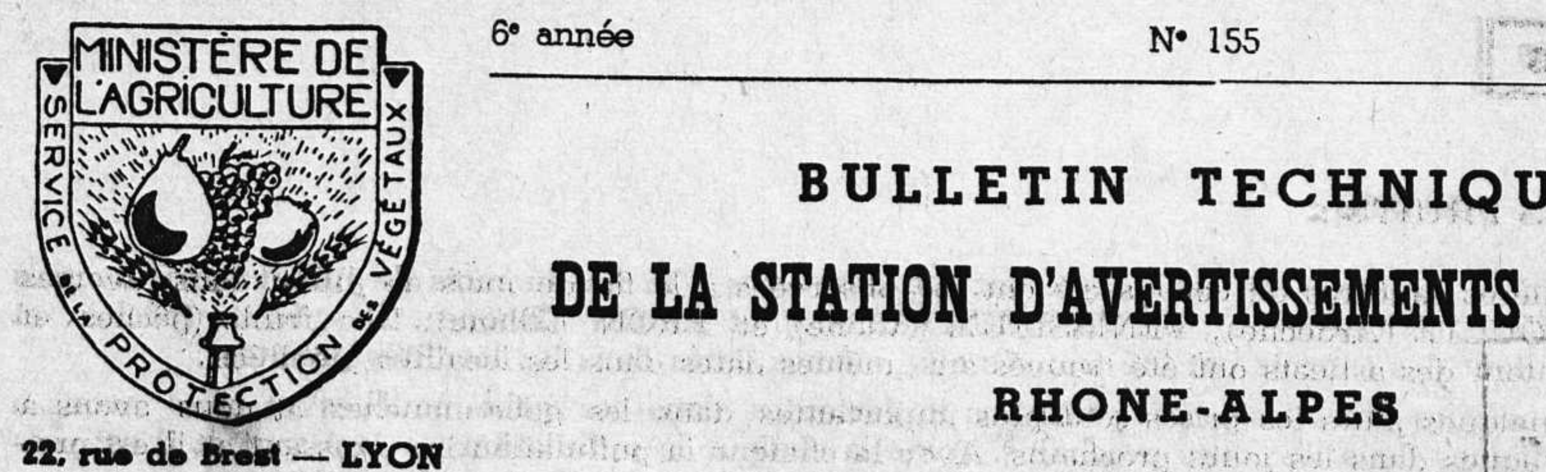
6e année N° 155 7 août 1954



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

POIRIER - POMMIER

CARPOCAPSE :

Dans les régions suivantes un traitement devra être appliqué avant le 11 août :

LOIRE : régions 3, 4, 5, 10.

RHONE : régions 28, 30.

AIN : régions 119 et 46.

HAUTE-SAVOIE : régions 68 et 69.

ISERE : régions 105, 106, 107, 108, 119.

Ce traitement concerne aussi les régions touchées par le *Bulletin* n° 154 mais simplement en **altitude supérieure.** Exemple : Pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ce sera au-DESSUS de 350 mètres qu'il faudra traiter.

On pulvérisera une bouillie préparée avec l'un des produits suivants (dose pour 100 litres de bouillie) :

Arséniate de plomb : 80 gr. de matière active à l'hl.

D.D.T. : 250 gr. d'un produit à 50 % de D.D.T.
+ 200 gr. d'huile blanche d'été
ou 500 gr. d'une émulsion à 20 % de D.D.T.

Oléoparathions.

TAVELURES :

Pour les régions 6, 7, 8, 28, 48, 67, 69, 72, 87, 114, 115, 117, nous conseillons le traitement avant le 11 août, soit avec un produit **cuprique,** un produit à base de **Zinèbe** ou de **Captane,** ou un **Soufre** micronisé mouillable. Dans le cas du Soufre il faudra éviter les applications de ce produit les jours où la température **dépasse** 25° sous abri.

LEGISLATION

L'emploi des Arséniates est interdit dans les deux mois précédant la récolte.
Pour le D.D.T. et les Oléoparathions cette restriction se limite à 15 jours.

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS :

Les premières captures de cet insecte ont été observées à la fin du mois de juillet dans diverses régions : LA VOULTE (Ardèche), VENISSIEUX (Rhône) et BRON (Rhône). Des fruits (pêches et abricots) présentant des asticots ont été trouvés aux mêmes dates dans les localités précitées.

Depuis quelques jours les prises sont plus importantes dans les gobe-mouches et nous avons à craindre des attaques dans les jours prochains. Avec la chaleur la pullulation ira croissant et il est probable que les pontes seront plus importantes et plus généralisées à partir de la fin août.

En conséquence, dans les vergers particulièrement menacés, il convient d'envisager la lutte contre la cératite dès réception de ce *Bulletin*. Dans les autres vergers les traitements pourront être effectués à partir de la fin du mois.

On utilisera des spécialités à base de D.D.T. ou de Parathion, ces produits sont également efficaces contre la **tordeuse orientale.**

Pour le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles, L'Agent Technique : R. ETIENNE.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

Dépôt légal n° 1240 — 3-54

130.323 - Imp. Réunies de Lyon - 8-54